



L'ÉGLISE ORTHODOXE À L'HEURE DE LA CRISE ÉCONOMIQUE GRECQUE

PAR NICOLAS KARAZIAN

Enseignant à l'Institut Saint-Serge (Paris)

14 avril 2010

L'ÉGLISE ORTHODOXE À L'HEURE DE LA CRISE ÉCONOMIQUE GRECQUE

Nicolas KARAZIAN / Enseignant à l'Institut Saint-Serge (Paris)

À l'heure où la Grèce ploie sous la pression de la crise, les fondamentaux économiques et idéologiques de l'Europe unie sont eux aussi fragilisés. En effet, le déficit abyssal de la République hellénique, qui atteint les 12,7% de son PIB, fait frissonner la zone euro tout entière. La dette grecque, quant à elle, constituerait 113% de son PIB ; le pays de Socrate et de Platon a donc besoin de renflouer ses caisses, et vite. L'Etat grec a ainsi d'ores et déjà annoncé qu'il comptait faire une économie de 2 milliards d'euros sur ses dépenses publiques. Il attend aussi de nouvelles recettes fiscales à hauteur de 2 milliards d'euros, par la création de nouvelles taxes tout en renforçant la lutte contre l'évasion fiscale.

Pour ce faire, le gouvernement socialiste de Georges Papandréou, a annoncé, le 15 mars 2010, un plan de redressement financier, soumis à la commission *ad hoc* du Parlement grec et approuvé par le conseil des ministres de la zone euro. À ce titre, l'une des propositions vise à imposer les biens ecclésiastiques au même titre que des personnes morales de droit public, ce qui n'était pas le cas précédemment.

La crise économique est donc en train de créer une nouvelle configuration des relations qu'entretiennent l'Etat et l'Eglise orthodoxe en Grèce. Nous analyserons ici les enjeux d'une telle évolution.

Le statut de l'Eglise orthodoxe en Grèce

Pour comprendre le positionnement de l'Eglise orthodoxe dans la société grecque et à l'égard du pouvoir politique, il convient de revenir sur certains événements historiques. Acteur de la guerre d'indépendance dès 1821 et symbole identitaire, voire patriotique,

l'Église orthodoxe s'est constituée une place tout à fait centrale dans le paysage historique et culturel de la Grèce moderne. Ainsi, le nouvel État grec, créé en 1830, devait se prévaloir d'une Église orthodoxe autocéphale – auto-administrée – afin d'accomplir pleinement son développement en tant qu'État-Nation. En effet, pour Jean-François Mayer : « l'équation entre orthodoxie et Églises nationales fut désormais la règle »¹ dans les Balkans.

Durant la période courant de la fin du XIXe siècle jusqu'à la fin de la deuxième Guerre Mondiale, les relations entre l'Église orthodoxe et l'État grec n'ont jamais été clairement définies. Or, après la chute du régime dictatorial des colonels (1967-1974), la nouvelle Constitution de 1975 a tenté de les clarifier tout en témoignant de la place particulière que possède l'Église orthodoxe dans la société grecque en tant que religion « dominante »². Cette même Constitution, encore en vigueur actuellement, définit le fonctionnement autonome des institutions séculière et religieuse. Il convient alors de faire une distinction entre les éléments strictement religieux et présents dans la Constitution comme autant de marqueurs d'une identité culturelle particulière – citons entre autres exemples l'ouverture de ladite Constitution par une invocation à la « Trinité Sainte » - et les articles qui codifient, à proprement parler, les mécanismes régissant l'autonomie des deux entités (art.3). Ce modèle, qualifié de *synallilia*, conjugue indépendance et alliance, voire collaboration dans les domaines de l'éducation, du droit de la famille et de l'action sociale. De plus, l'Église orthodoxe de Grèce possède sa propre Charte Statutaire (1977) qui régleme son fonctionnement interne.

L'Église orthodoxe en Grèce : une puissance économique majeure

Alors que le débat politique sur une séparation effective de l'Église et de l'État en Grèce est assez périphérique, c'est davantage la puissance économique de l'Église orthodoxe et sa grande opacité qui interpellent la société. Cette zone d'ombre est d'autant plus mal perçue

¹ MAYER, J.F., « Note sur l'histoire des relations entre l'Église Orthodoxe et l'État en Grèce », *Osservatorio delle libertà ed istituzioni religiose*, 1999, p. 3.

² Selon le site Eurel qui fournit des données vérifiées sur l'état sociologique et juridique de la religion en Europe, 95% des 11 millions d'habitants en Grèce sont de confession orthodoxe. La pratique religieuse mensuelle est élevée (43%) et au-dessus de la moyenne européenne (31%) sans mentionner l'implication socioculturelle de la population lors des principaux événements religieux de l'année. De plus, 93% des grecs affirment croire en Dieu contre 55% en France (IFOP, 2004).

par la société grecque que l'Église ne produit pas de rapport annuel clair sur l'état de ses finances tout en profitant d'avantages fiscaux. De plus, le financement de l'Église orthodoxe, la rémunération de son clergé ainsi que de son personnel non-religieux sont directement pris en charge par l'Etat au travers du ministère de l'Education nationale qui s'occupe aussi des affaires religieuses.

Le grand quotidien national *Kathimerini*, s'étant procuré un rapport interne des finances de l'Église, rend publics certains chiffres dans son édition du 17 novembre 2009. Selon cet article, l'Église aurait fait plus de 7 millions d'euros de profit au cours de l'année 2008, sans compter les 4,5 millions d'euros, fruits de ses investissements, ou encore des 20 millions d'euros qui seraient allés directement dans ses caisses sous forme de dons. Cependant, pour l'Évêque de Ioannina, Théoklitos, qui préside le comité des finances de l'Église, ces recettes ne constituent pas une raison suffisante pour commencer à changer le régime fiscal de l'Église. En effet, selon le hiérarque grec : « On nous demande de contribuer à cause de l'échec des politiques économiques. Nous refusons de payer pour les fautes des autres. »

L'Église orthodoxe en Grèce est, avant tout, un des plus importants propriétaires fonciers du pays. La totalité de ses biens s'élèverait, selon le même évêque de Ioannina, à plus de 700 millions d'euros. La question des biens fonciers de l'Église est d'autant plus délicate que nombre d'affaires de corruption entourant des transactions immobilières souvent frauduleuses, ces cinq dernières années, mettaient en scène des acteurs ecclésiastiques. Ainsi l'affaire la plus retentissante est, sans aucun doute, celle du monastère de Vatopédie au Mont Athos et dans laquelle étaient mêlés aussi bien des politiques, des promoteurs immobiliers que des ecclésiastiques.

La fin de l'état d'exception

La proposition de loi concernant l'imposition de l'Église orthodoxe grecque et soutenue par le gouvernement de Georges Papandréou, consiste avant tout à taxer les biens de l'Église

orthodoxe de Grèce à hauteur de 20% sur les revenus issus de l'exploitation des biens fonciers, à 10% sur les dons de biens fonciers, et à 5% sur les dons d'argent³.

Le projet de loi, proposé par le gouvernement grec, ne fait évidemment pas l'unanimité parmi les hiérarques de l'Eglise et mettrait fin au statut fiscal très particulier de l'Eglise orthodoxe grecque dans son ensemble. Par exemple, le Métropolitite de Thessalonique, Anthimos, proche de l'extrême droite, s'interroge sur la pertinence d'une telle action gouvernementale. Cette crispation s'explique aussi par les rapports tendus qu'ont entretenus l'Eglise et l'Etat depuis les trente dernières années, en particulier avec les gouvernements successifs de gauche. À titre d'exemple, l'Eglise s'était fortement mobilisée lorsque le gouvernement socialiste d'Andréas Papandréou (père de l'actuel Premier ministre), à la fin des années 1980, proposa d'exproprier l'Eglise orthodoxe d'une partie de ses biens ecclésiastiques, et ce sur fond de débat au sujet de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Répondant aux questions du journaliste grec Nicolas Papachristou, fondateur du site d'informations ecclésiastiques *Amen* (www.amen.gr) et spécialiste des questions religieuses pour le quotidien grec *Kathimerini*, le Métropolitite Nikolaos de Mesogaias annonçait, en son nom personnel, qu'il renonçait complètement à son traitement mensuel en tant que contribution symbolique aux efforts de l'Etat.

D'autres ont demandé, de leurs côtés, une réunion du Saint Synode (organe exécutif de l'Eglise composé de l'archevêque d'Athènes et de douze métropolitites) aux fins de trancher cette question.

Dernièrement, le Saint Synode de l'Eglise de Grèce a décidé de développer une réflexion sur la dimension théologique de la crise économique. Dans un communiqué paru le 15 mars 2010, l'Eglise de Grèce a tenté de déceler les raisons théologiques aux maux économiques qui frappent le monde et particulièrement la République Hellénique.

L'archevêque d'Athènes, Iéronymos, a annoncé, quant à lui, qu'il était prêt à engager une

³ Cf. www.orthodoxie.com

discussion avec le gouvernement sur les questions d'imposition. Il a aussi assuré, à l'occasion d'un tête-à-tête avec le Président du Parlement hellénique, M. Petsalnikos, le 19 mars 2010, de sa volonté de soutenir l'effort du gouvernement, en plus des initiatives sociales déjà existantes et portées par l'Eglise de Grèce.

L'action sociale de l'Eglise orthodoxe de Grèce

L'élection de feu l'Archevêque Christodoulos (mort en janvier 2008), en 1990, a dynamisé l'action de l'Eglise de Grèce au niveau social. Les programmes sociaux engagés par l'Eglise de Grèce au niveau national sont coordonnés par les organismes centraux de l'Eglise (Saint-Synode, Métropole, Eglise de Grèce). La plus importante de ces associations est l'*Apostoliki Diakonia*. Sur le plan local, ses actions sont très diversifiées et couvrent une gamme importante de services (fourniture, nourriture, habillement, enseignement, lutte contre la toxicomanie, aide aux immigrés).

L'Eglise de Grèce possède aussi une ONG : *Solidarity*. Cette dernière fut créée en 2002 avec le concours de l'Etat et financée en partie par l'Union Européenne. Son action comprend aussi bien des questions humanitaires en Grèce que dans d'autres pays : Asie, Europe, Afrique et dernièrement à Haïti.

Le salut de la Grèce passera donc aussi par la participation de l'Eglise orthodoxe à l'effort national. Cependant, il semble que le contexte de crise économique apporte une nouvelle toile de fond pour ce qui concerne la question de la séparation entre l'Eglise et l'Etat.■

L'ÉGLISE ORTHODOXE À L'HEURE DE LA CRISE ÉCONOMIQUE GRECQUE

Nicolas KAZARIAN, Enseignant à l'Institut Saint-Serge (Paris)

OBSERVATOIRE GEOPOLITIQUE DU RELIGIEUX / 14 AVRIL 2010

© IRIS

TOUS DROITS RÉSERVÉS

INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES
2 bis rue Mercoeur
75011 PARIS / France

T. + 33 (0) 1 53 27 60 60
F. + 33 (0) 1 53 27 60 70
iris@iris-france.org

www.iris-france.org
www.affaires-strategiques.info